



BULLETIN DES SECTIONS FO ALSTOM SAINT-OUEN

**FO PROPOSE UN RASSEMBLEMENT A LEVALLOIS,
AU SIÈGE DU GROUPE ALSTOM,
CONTRE LES EXTERNALISATIONS-DÉLOCALISATIONS**

Le 16 juin dernier, FO a proposé aux autres organisations syndicales du groupe Alstom un rassemblement au siège du groupe Alstom, à Levallois, contre les externalisations-délocalisations, contre les suppressions de postes. En effet, *"la question se pose [...] d'une action d'ensemble au niveau du groupe Alstom pour porter un coup d'arrêt à cette politique de destruction des emplois et de délocalisation des savoir-faire"*, comme l'indiquait le dernier tract intersyndical sur Saint-Ouen.

486 salariés sur Saint-Ouen ont signé la pétition des quatre organisations syndicales pour "le retrait immédiat des projets d'externalisation-délocalisation prévus par la Direction, en particulier :

- **le retrait du projet d'externalisation de la comptabilité**
- **l'arrêt de la délocalisation du développement logiciel dans les pays à bas coût de main-d'œuvre"**

Les externalisations et délocalisations ne concernent pas que le secteur Transport : un projet d'externalisation d'activités de ITC vers IBM toucherait 125 postes ; le projet de délocalisation de la fabrication des ailettes de turbine entraînerait la suppression de 100 postes à Belfort – ce projet de la direction a récemment été suspendu par la justice. Et encore récemment un plan de suppression de 70 postes a été annoncé sur Alstom Grid à Aix-les-Bains. Sans parler de certains sites qui sont en sous-charge du fait des délocalisations dans les pays à bas coût de main-d'œuvre.

Lors de la dernière réunion du CE TIS Saint-Ouen le 27 juin, **la direction a annoncé que le CCE d'Alstom Transport serait consulté le 5 juillet sur le développement d'une "software factory" à Bangalore.** Par ailleurs, la direction va présenter à nouveau son projet d'externalisation de la comptabilité lors de la réunion du comité de groupe France le 12 juillet.

Comme le dit la pétition intersyndicale, cette orientation de baisse sans fin du "coût du travail" est dictée par les exigences toujours grandissantes de la spéculation financière au détriment des exigences techniques. Ce sont les salariés et les jeunes qui en font les frais de manière dramatique.

Il n'est pas possible de s'opposer efficacement à cette politique d'ensemble de la direction service par service, ou même site par site. Une mobilisation des personnels de l'ensemble des établissements du groupe en France dans le cadre d'un appel unitaire à la grève est nécessaire pour s'adresser dans l'unité à la Direction du groupe pour exiger :

- **le retrait des projets d'externalisation-délocalisation**

- **aucun licenciement, aucune suppression de poste**
- **le maintien des activités et des sites industriels**

SUR OMEGA, FO A DEPOSÉ SON CAHIER DE REVENDICATIONS

FO a participé à la première réunion des Délégués du Personnel (DP) qui a eu lieu après les dernières élections sur OMEGA. FO a déposé à cette occasion un cahier de revendications pour demander notamment :

- que les salariés d'OMEGA bénéficient de **trois jours de pont** en plus des jours de congé déjà existants (RTT, congés payés, ...), comme cela est pratiqué sur les autres établissements ATAGORA.
- que la **journée de "solidarité" (lundi de pentecôte) soit chômée** quitte à ce qu'elle soit récupérée sur l'année.
- que les demandes de voyage aérien **en classe business** soient traitées correctement dans des délais raisonnables.
- que les **titres de transport soient payés sur compte d'entreprise ALSTOM** et non sur un compte bancaire personnel.
- une dératisation de l'ensemble du site ATAGORA.

S'appuyant sur la loi d'août 2008 sur la représentativité syndicale, la direction a refusé de répondre à ces demandes en réunion de DP, au motif que FO n'a pas atteint le seuil de 10% des voix aux élections du CE au 1^{er} tour sur OMEGA (FO a recueilli 6% des voix). En effet, la loi de 2008 sur la représentativité syndicale impose aux organisations syndicales d'obtenir au moins 10% des voix aux élections du CE pour être reconnues comme étant représentatives sur l'établissement. Rappelons que cette loi antidémocratique et antisyndicale a été adoptée en application d'une "position commune" signée par le MEDEF, la CGPME, Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT et François Chérèque, secrétaire général de la CFDT.

Afin d'obtenir les réponses de la direction, FO a donc demandé à être reçue par le Directeur de l'établissement.

A noter que le secrétaire du CE d'OMEGA (CGC) a refusé que la Représentante de la Section Syndicale FO soit invitée (sans voix délibérative) aux réunions de CE, en mettant en avant le même motif : le seuil de 10% des voix n'a pas été atteint. Ainsi, tel ou tel chef de service ou de département, tel ou tel expert ou spécialiste peuvent être invités au CE, mais pas FO ! Rappelons qu'avant la loi de 2008, toute section syndicale appartenant à une confédération reconnue comme étant représentative pouvait nommer un représentant syndical qui participait aux réunions de CE.

Une précision : la CGC n'a déposé aucun cahier de revendications auprès de la Direction à la réunion des délégués du personnel sur OMEGA...

NOUS VOUS INVITONS A ADHERER A FO, SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT !

Pour tout contact : Charles MENET, p.6018; Nathalie DUPUY, p.9194; Xavier KREBS, p.6004; Yves STROBBE, p.6617; Jean-Marie VERLOT, p.6459; Michel GARCIA, p.6343.